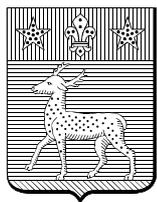


MAIRIE

DU



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL

FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

**Nombre de Conseillers :**

- en exercice : 11
- présents : 09
- votants : 10

L'an deux mil dix-huit, le vingt-sept janvier à 14 heures30,  
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session  
ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de **PESCE André**, *Maire de la Commune*.

**Date de convocation :** 18/01/2018

**Présents :** Mrs PESCE A., OPERTO A., HONNORAT J., DROGOUL- SPANU D., FAY E.P.  
et Mmes ALBANO N., BERAUD M., BONNETTY M., OBRADOS A..

**Absents :** Mr LESBROS JM. qui a donné procuration à Mr PESCE A. et Mr JACOMET M..

**Objet:** Désignation des représentants de la commune au sein de la CLECT créée par le  
Conseil Communautaire de la CCAPV

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le Conseil de Communauté de la  
Communauté de Communes Alpes Provence Verdon (CCAPV) a délibéré lors de sa séance en date  
du 18 décembre 2017 pour créer et déterminer la composition de la Commission Locale d'Evaluation  
des Charges Transférées (CLECT), et ce au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Considérant cette délibération, il convient de désigner pour représenter la commune au sein de  
la CLECT un titulaire et un suppléant.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, désigne comme  
représentant de la commune au sein de la CLECT :

- Titulaire : Mr PESCE André
- Suppléant(e) : -----0-----

*Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus*



André PESCE  
Maire de LE FUGERET

RF Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 29/01/2018 004-210400909-20180127-DE_2018_001-DE